

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
04/10/2024	14/10/2024	En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

L'an deux mil dix vingt quatre

*Le 09 octobre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, GORON Rémy, JALLU Yann, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : LANDAIS Fabienne, JOUAUX Laëtitia, LAUNAY Chantal, ALEXANDRE Pierre, BRIAND Henri, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane,

ABSENTS : *Néant*

POUVOIR : Fabienne LANDAIS donne pouvoir à Nathalie BONDIGUEL, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à Delphine BERTAUX, ROCHELLE Stéphane, donne pouvoir à Pascal HERVÉ,

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°01-09-2024 Autorisation de signature – Convention de mise à disposition ancienne salle des sports

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes à solliciter l'utilisation d'une partie de l'ancienne salle des sports de Bazouges la Pérouse afin de permettre le stockage et l'entretien des bateaux de la base de loisir Récénature.

Il précise que la surface occupée par cette mise à disposition serait de 40m² pour une durée d'une année renouvelable.

Dans les faits cette occupation aurait lieu durant la période de fermeture de la base de loisir, les bateaux étant remis en fonctionnement durant la saison touristique.

Considérant l'intérêt de maintenir en bon état d'usage ces bateaux afin de conserver l'activité du port miniature sur l'étang de Villecartier monsieur le Maire indique que la mise à disposition est prévue à titre gracieux.

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 035-213500192-20241009-01_09_2024-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

Prend acte de la convention annexée à la présente délibération

Autorise monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

